

La Voix **du Consommateur**

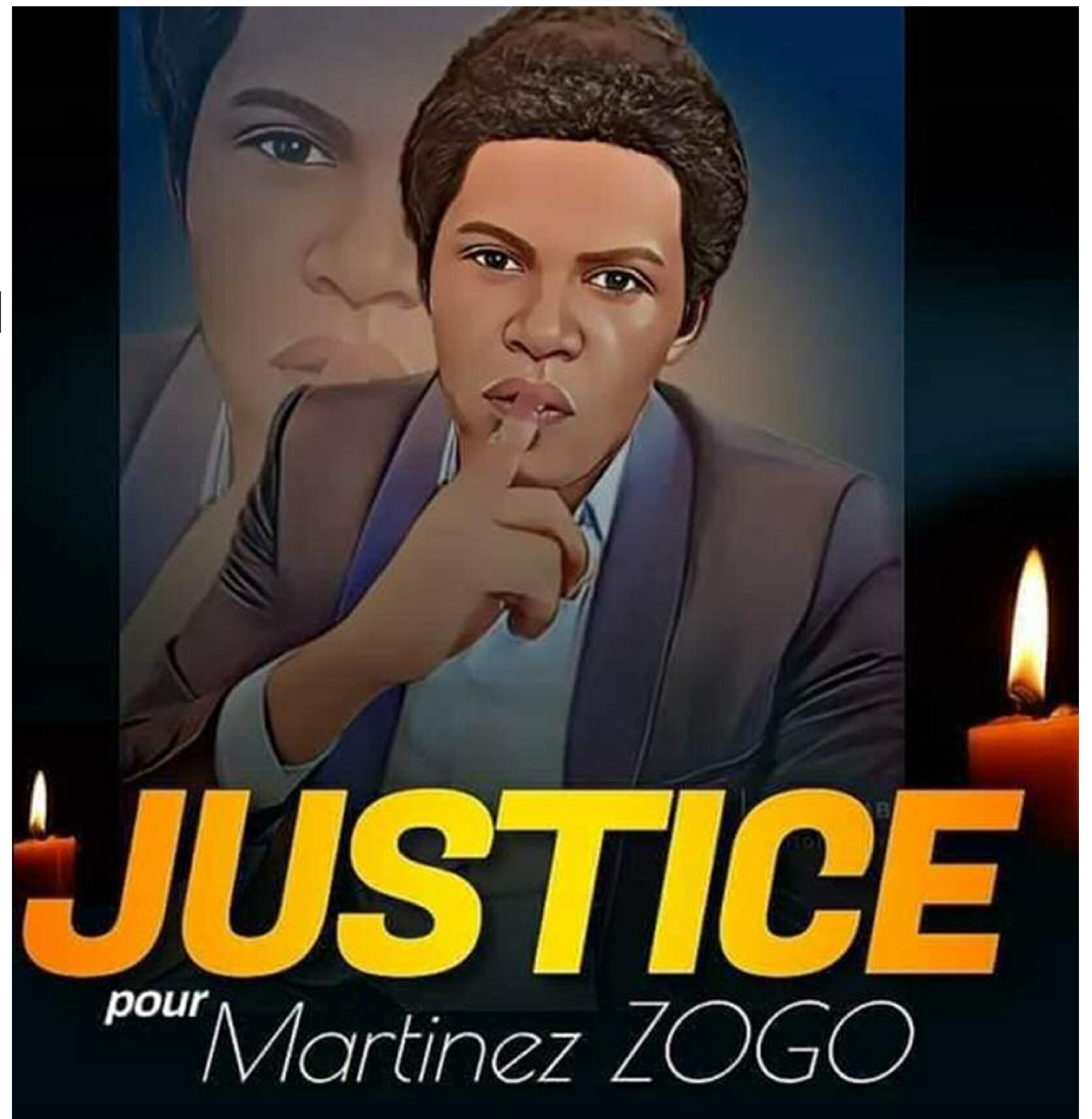
400Fcfa

6 177000 000348

Directeur de Publication : Alphonse AYISSI ABENA - Tél : 237 6 99 52 87 06 – 6 71 04 24 12- Informer et Former ... Notre mission

ASSASSINAT DE MARTINEZ ZOGO

Le Mouvement consomériste condamne



Lire les réactions du Président Georges Ngonu de la PAIES, du Président Simon KALDJOB du COC et du Président Alphonse AYISSI de la FOCACO qui expriment tous leur profonde indignation et demandent que justice soit rendue.

Page 3

CARBURANT

Ne touchez pas aux prix à la pompe

A quand la construction des raffineries adaptées au type de pétrole produit au Cameroun?

Page 4

WHISKY EN SACHET

L'arrêté du nouveau moratoire est faux ?

Neuf ans après la mesure d'interdiction de la vente de ces produits réputés toxiques, le business se porte toujours bien.

Page 5

VIE CHÈRE

Page 2

Le Mincommerce saisi face aux prix abusifs de l'huile DIAMAOR

Le Mincommerce saisi face aux prix abusifs de l'huile DIAMAOR

Hausse abusive du prix de la bouteille d'huile DIAMAOR à 2490 F CFA !

La FOCACO demande au Ministère du commerce de protéger le pouvoir d'achat des consommateurs en saisissant ces bouteilles d'huile pour les revendre au prix homologué de 1500 F le litre.

En effet, les huiles végétales raffinées sont des produits dont les prix sont soumis à la procédure d'homologation préalable conformément à l'Arrêté N°00095 / Mincommerce du 22 avril 2022. Il est donc inconcevable qu'en l'espace de quelques années, les prix des bouteilles d'huile d'un litre DIAMAOR passent de 1100 F (en 2017), puis 1300 F (en 2018) et à 2490 F CFA actuellement dans plu-

sieurs centres commerciaux de la ville de Douala.

Il faut rappeler que l'huile DIAMAOR est une huile raffinée de coton issue de l'agriculture camerounaise et produite par l'entreprise Sodecoton installée à Garoua, chef-lieu de la Région du Nord.

Monsieur le Ministre du Commerce, il est temps d'agir. Il est injuste que le prix

du litre d'huile DIAMAOR ne cesse de grimper pourtant le coton est cultivé sur nos terres. Même si les prix des engrais importés d'Ukraine ont connu une hausse, cela ne peut justifier les prix astronomiques de l'huile DIAMAOR pratiqués ces jours sur le marché.



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Alphonse AYISSI ABENA

ASSISTANTS
Ferdinand NDEM
Henry MOUYEBE

COMITÉ DE RÉDACTION
Hugues EDIMO
Raphaël NGO'O
Valentin ABENA

PRODUCTION
Fondation Camerounaise des Consommateurs

COMMERCIAUX
Anne Gabrielle IMBIKO
Chrystelle EPOUPE

CONCEPTION GRAPHIQUE
Turbo Claude

Impression
JVGRAF

Distribution
Ets 3A

CONTACTS
699 52 87 06
694 18 75 03

ASSASSINAT DE MARTINEZ ZOGO

Le Mouvement consommériste dénonce

Alerte PAIES:

La Plate-forme des Consommateurs PAIES dénonce et condamne avec dernière énergie l'assassinat du journaliste Martinez ZOGO. Prie le Chef de l'Etat de s'en saisir et que le droit soit dit. Nos condoléances les plus attristées à sa famille si durement éprouvée. Que justice soit rendue, sans oublier la justice divine. Le Coordonnateur Général Sa Majesté zomloa bo zomloa Georges NGONO EDZOA



L'assassinat de Martinez Zogo, son mode opératoire la violence de l'enlèvement et tout ce qui s'en est suivi, traumatise le peuple Cameroun. Nos sincères condoléances à la famille et à toute l'équipe de amplitude FM.

Repose en paix Martinez

Simon KALDJOB Président national du Collectif des organisations des consommateurs au Cameroun (COC).

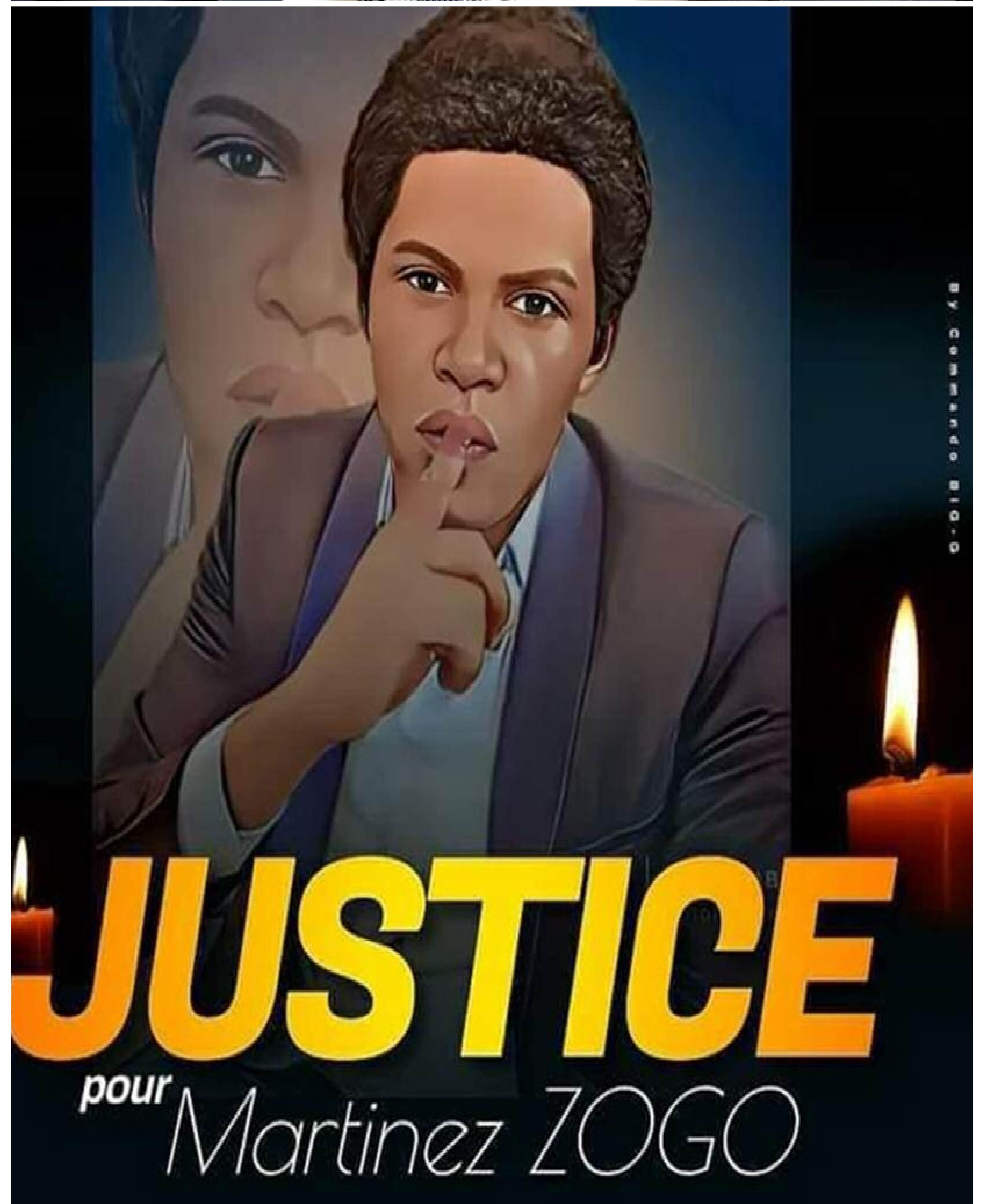


DROIT DU CONSOMMATEUR = DROIT À L'INFORMATION
Non aux atteintes à la liberté de la presse !

La FOCACO présente ses condoléances les plus attristées à la famille du défunt et à ses collègues et confrères.

Que justice soit rendue !

Alphonse AYISSI Président FOCACO



Ne touchez pas aux prix à la pompe



A quand la construction des raffineries adaptées au type de pétrole produit au Cameroun?

Maître Amedee Dimitri Touko Tom, peux-tu dire à l'expert en mines et pétrole Youmssi Bareja que tout en étant d'accord avec lui sur l'absolue nécessité de construire des raffineries adaptées au type de pétrole produit au Cameroun, présumé lourd, la filouterie budgétaire actuelle qui veut que l'on prépare assidûment l'opinion à l'augmentation du prix à la pompe des carburant n'a pas lieu d'être au regard des dispositions de la loi des finances 2023. Lesquelles dispositions, en multipliant le coût de nombreuses taxes directes ou indirectes (timbre de base passé de 1000 Fcfa à 1500; vignette automobile passée de 50.000 Fcfa à 75.000; taxe de l'aéroport passé de 10.000 Fcfa à plus du triple; etc.), permettent à l'État du Cameroun d'engranger des recettes budgétaires supplémentaires de près de 1000 milliards de Fcfa pour l'exercice 2023 ouvert le 1er janvier dernier. Ces ressources qui n'ont pas de pendant en termes de nouveaux investissements publics peuvent/doivent large-

ment compenser la supposée baisse de moitié (350 milliards de Fcfa) de la prétendue subvention des prix des carburants à la pompe. Je parle de prétendue subvention du prix du carburant parce qu'à l'analyse de la composition du coût du litre de carburant vendu au Cameroun, il est deus. Des années établis qu'il est alourdi et ainsi élevé plus que partout dans le monde en raison de nombreuses taxes qui sup-

portés par le consommateur final. Ce sont ces taxes de plus de 300 Fcfa par litre de carburant consommé au Cameroun qui grèvent déjà si gravement le budget et le pouvoir d'achat des ménages. Venir faire croire que l'État du Cameroun subventionne trop les prix à la pompe est à mon sens une ruse qui vise un seul objectif: empêcher les citoyens à structurer le questionnement normal sur la qualité de

la dépense publique en général et le train de vie de l'État toujours aussi dispendieux alors que la situation socio-économique des camerounais ne cesse de dégrader depuis plusieurs dizaines d'années sans aucune perspective d'inversion de cette tendance lourde du paiement de tous les services publics de base. Légalement ou non.

Alex Gustave ZEBAZE



WHISKY EN SACHETS

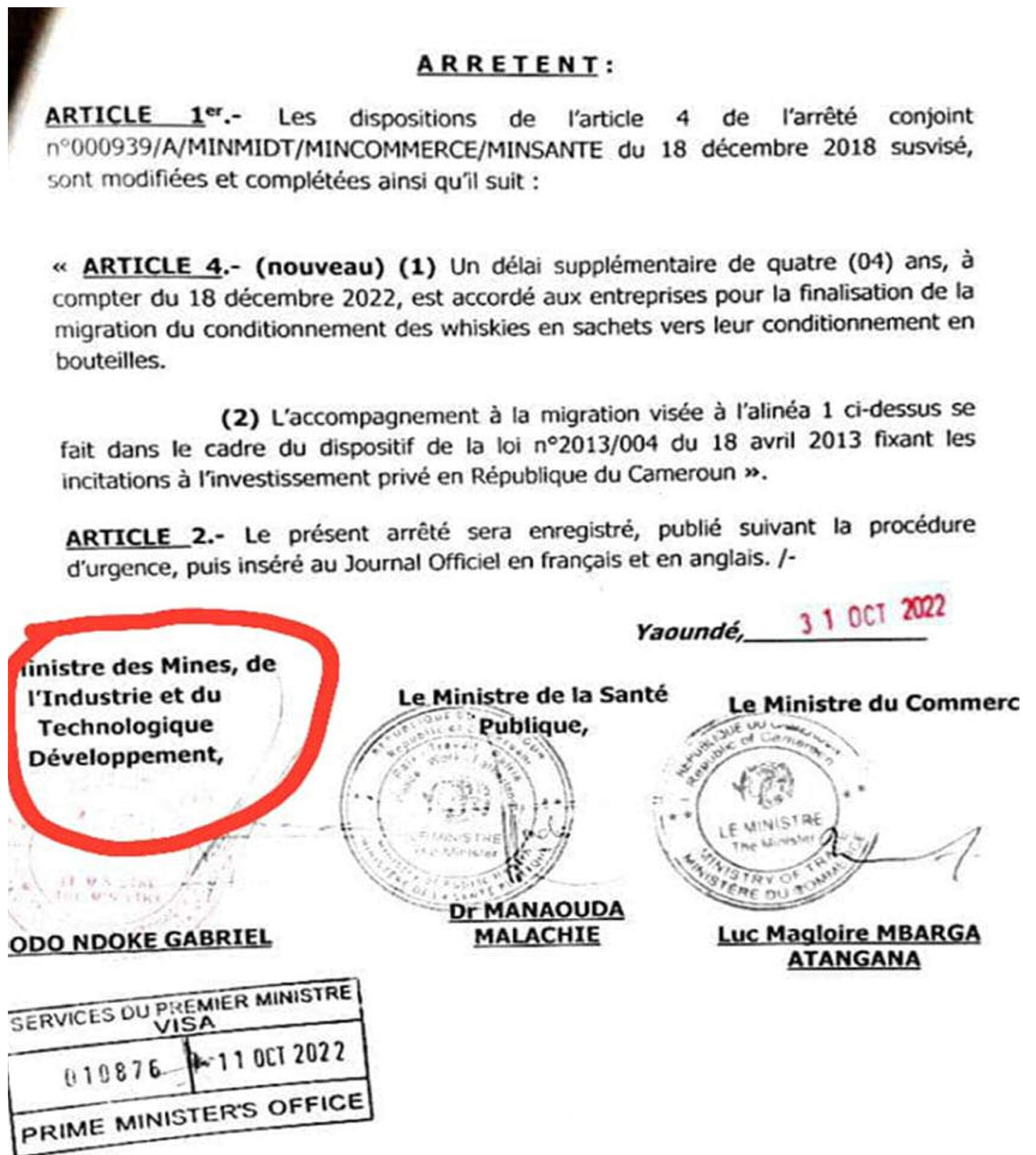
La prorogation qui fâche

Neuf ans après la mesure d'interdiction de la vente de ces produits réputés toxiques, le business se porte toujours bien. Les pouvoirs publics viennent d'accorder quatre ans supplémentaires aux producteurs

Le collectif des consommateurs du Cameroun (Coc) et la Fondation camerounaise des consommateurs (Focaco) demandent l'annulation du délai supplémentaire de 4 ans accordé aux producteurs de whisky en sachets. Ces organisations de la société civile ont adressé un recours gracieux préalable aux ministères des mines, de l'industrie et du développement technologique, de la Santé publique et du Commerce pour signaler que l'arrêté stipulant qu'un "délai supplémentaire de 4 ans, à compter du 18 décembre 2022 est accordé aux entreprises pour la finalisation de la migration du conditionnement des whiskies en sachets vers le conditionnement en bouteilles" dénote de l'excès de pouvoir et manque d'authenticité.

L'excès de pouvoir se traduit premièrement par la "violation d'une disposition légale ou réglementaire prévue par l'article 2 alinéa 3(a), de la loi N° 2006/022 du 29 décembre 2006, fixant l'organisation et le fonctionnement des tribunaux administratifs". En effet, ces organisations de la société civile dénoncent le laxisme des administrations chargées de la répression contre les producteurs de whisky en sachets.

"Au terme du délai de grâce intervenu le 12 septembre 2016, les administrations étaient censées veiller à l'application de la mesure frap-



pant les opérateurs de whisky en sachets et en bidons et veiller à l'application obligatoire de la norme des boissons spiritueuses". précise le recours gracieux préalable.

Au lieu de cela elles ont laissé faire et les "opérateurs de cette filière ont continué à prospérer dans leurs activités".

Le collectif des organisations des consommateurs du Cameroun et la fédération camerounaise des consommateurs relèvent également un excès de pouvoir "tiré du détournement de pouvoir prévu par l'article 2 alinéa 3(a)

de la loi suscitée," en ce que l'arrêté qui proroge le délai d'interdiction de vente a été pris sans fondement justifié, dans le but de favoriser les intérêts des entreprises opérant dans la filière au détriment de la santé des consommateurs", peut-on lire dans le recours gracieux.

En ce qui concerne l'absence d'authenticité, le Coc et la Focaco soulignent des signes qui laissent penser à un "faux arrêté", notamment les éléments de graphologie avec le cachet, la coquille au niveau de la mention "Ministère des

Mines de l'Industrie et du Développement Technologique", alors que ce Ministère est inexistant au Cameroun" ou encore l'apposition de la signature du Minmidt qui "est non seulement curieuse, et ne rend pas sérieux ledit document".

Les Osc précisent que si par "extraordinaire" la réponse des ministères signataires de cet arrêté venait à être négative, elles seraient obligées "d'intenter un recours pour excès de pouvoir".

Par Benjamin Akono

Les producteurs des "whiskies" en sachet intimident les présidents d'associations des consommateurs

Ces acteurs du mouvement consumériste sont contre la commercialisation de ces liqueurs nocives et interdites depuis septembre 2014 pour raison de santé publique.

Ces entreprises productrices des liqueurs en sachet, dirigées en majorité par des hommes d'affaires capitalistes de nationalité indienne, ont

saisi le ministère du commerce aux fins de dissolution de la Fondation camerounaise des (FOCACO) qui mène une lutte acharnée depuis des années contre ce fléau social de démocratisation de l'alcool fort en sachet avec son lot de ravages

sanitaires au sein des populations démunies.

Le combat continue : le "whisky" en sachet tue !

Communiqué de Presse

" Diffusion de fausses informations sur le whisky en sachet "

Un collectif des opérateurs du secteur des boissons spiritueuses composé des industries signataires du présent communiqué porte à la connaissance de l'opinion publique nationale et internationale les informations dont la teneur suit :

- Depuis le mois de décembre 2022, l'on assiste à une forte campagne de désinformation sur les whiskies en sachet, campagne menée par certains activistes d'un autre genre, au moyen des actions de proximité auprès des vendeurs et consommateurs et à travers les réseaux sociaux et les médias de masse ;
- Les informations non fondées sur la qualité des produits et le caractère illégal de l'activité, relayées par différents moyens sus-évoqués, sont de nature à jeter du discrédit sur un secteur d'activité prospère et qui bénéficie de l'accompagnement multiforme des pouvoirs publics pour l'amélioration de la qualité des produits et la conformité administrative.

Face à ces allégations et sous réserve des actions juridico-administratives qui seront entreprises contre les auteurs de cette campagne et leurs complices, le collectif des opérateurs apporte les précisions suivantes :

- Le Gouvernement par Arrêté Conjoint N° 000404 / A / MINMIDT / MINCOMMERCE / MINSANTE du 31 Octobre 2022 modifiant et complétant certaines dispositions de l'Arrêté Conjoint N° 000939/A / MINMIDT/MINCOMMERCE/MINSANTE du 18 Décembre 2018 modifiant et complétant certaines dispositions de l'Arrêté Conjoint N° 00601/MINMIDT/MINCOMMERCE/MINSANTE du 12 Septembre 2014, rendant d'application obligatoire la norme des boissons spiritueuses NC 210 : 2014-48, vient d'accorder aux entreprises légales, installées, suivies et engagées dans le processus de migration, un délai supplémentaire de 04 ans à compter du 18 décembre 2022 pour la finalisation de la migration du conditionnement des whiskies en sachet vers les conditionnements en bouteilles et toutes autres formes homologuées.
- En l'état actuel de la Réglementation, la production et la commercialisation de nos produits bénéficie de l'octroi du Gouvernement jusqu'à la fin du nouveau moratoire. Ce nouveau

En l'état actuel de la Réglementation, la production et la commercialisation de nos produits bénéficie de l'octroi du Gouvernement jusqu'à la fin du nouveau moratoire. Ce nouveau délai n'étant pas porté sur les questions de qualité du produit, mais plutôt sur l'arrimage au conditionnement.

- Le collectif informe par ailleurs que les entreprises du secteur des spiritueux dont les images de destruction de leurs marques de produits ont été présentées par certains médias de masse, sont des entreprises légalement installées, qui respectent la réglementation en matière de qualité. Leurs produits subissent les contrôles réguliers des administrations compétentes et toutes les analyses nécessaires avant leur mise à consommation.

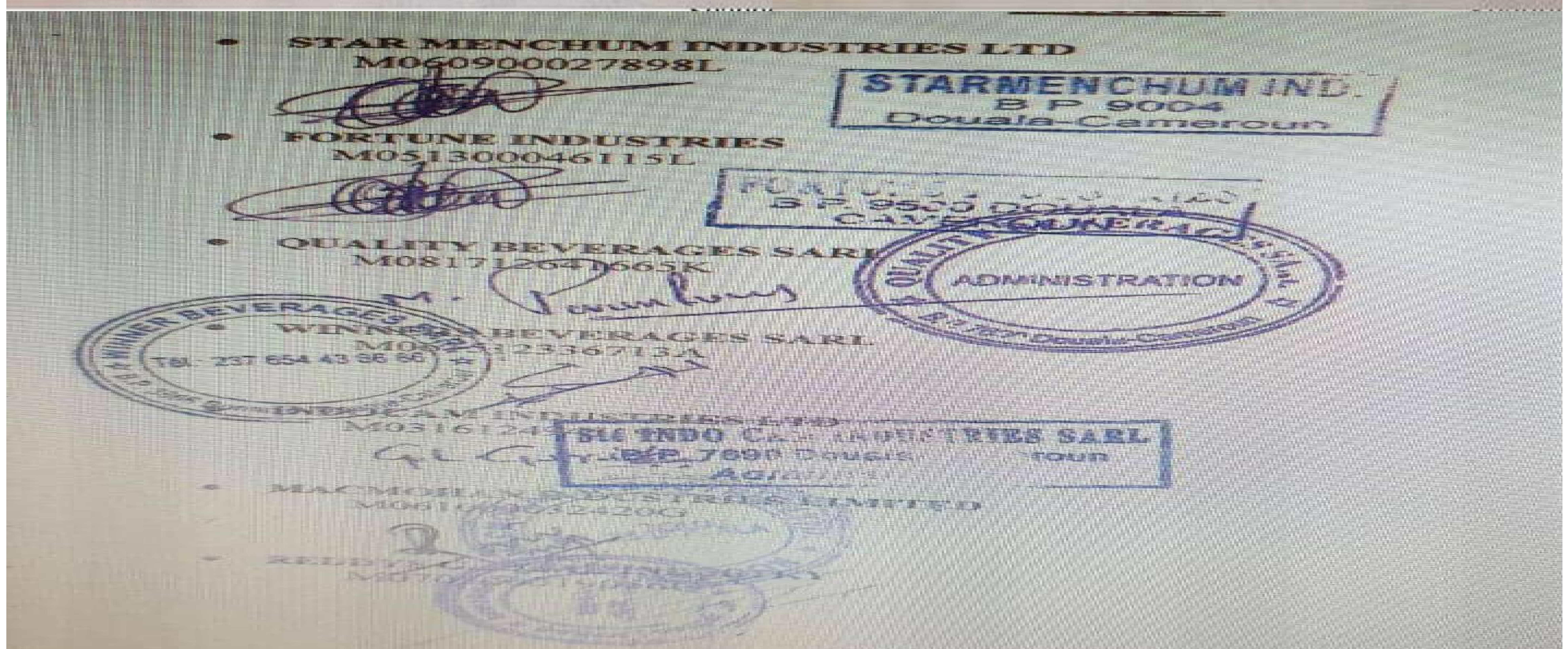
Au regard de ce qui précède, les opérateurs réunis au sein du collectif sus-évoqué tiennent à rassurer les partenaires commerciaux quant à la qualité de leurs produits.

Quant aux consommateurs, ils sont invités à continuer à faire confiance aux producteurs et à éviter l'usage nocif de ces produits car, la consommation excessive d'alcool présente de graves risques pour la santé.

Le collectif rassure par ailleurs le Gouvernement, de la détermination et des efforts des opérateurs à finaliser dans les délais impartis, le processus de migration déjà engagé.

Copie

- Monsieur Le PM - Chef du Gouvernement
- Monsieur le Ministre
- Monsieur le Ministre
- Monsieur le Ministre
- Monsieur le Ministre



« Les entrepreneurs (non-diplômés) gagnent mieux leur vie que ces fonctionnaires et autres salariés »

Pour l'économiste camerounais militant du Social démocratique front (SDF), il faut un nouveau système de formation pour notre émergente économique.



Discutons de l'essentiel. Discutons de l'éducation nationale. De l'éducation de nos enfants certes mais, de l'avenir de notre pays. De notre continent. Discutons de notre développement. Du développement économique en ce qui me concerne. Je choisis dans le cadre de cette réflexion de placer l'éducation nationale au cœur du développement économique du pays. Je fais le diagnostic de la situation assorti de quelques recommandations pertinentes.

D'abord le diagnostic :

1. L'objectif de l'éducation nationale définit dans la loi de 1998 portant orientation de l'éducation nationale au Cameroun est de former un citoyen enraciné dans sa culture et ouvert au monde. Ce faisant, l'ambition du gouvernement camerounais était de doter le citoyen d'une grande culture générale et non d'un savoir-faire pratique nécessaire pour le développement. Voici les statistiques : Selon les données du Système d'Information et de Gestion de l'Education (SIGE), sur les 7,2 millions d'élèves et étudiants inscrits dans les établissements publics et privés du Cameroun en 2020, seulement 40.000 étaient dans la formation professionnelle.

2. Le débouché de l'éducation nationale depuis la période coloniale est la fonction publique. Malheureusement, le nombre de places disponibles par an n'a pas évolué considérablement depuis l'époque coloniale pour permettre à l'Etat d'absorber les 7 millions de personnes actuellement dans le circuit.

3. Lorsque l'on regarde la part de l'enseignement technique formel dans l'enseignement secondaire, l'on constate qu'elle se limite à 23,5 % des effectifs scolarisés (Unesco, 2014), une

situation qui n'a pas beaucoup évolué depuis la fin de la période fédérale en 1972 où l'enseignement technique représentait 22,6% de l'ensemble des élèves de l'enseignement secondaire (Tsala Tsala, 2004). Lorsque l'on regarde la décennie 1990-2000, l'on se rend compte que le taux brut de scolarisation (TBS) dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) n'avait évolué que de 0,9 point en passant de 5,0% à 5,9% (Mineduc (2002), ce qui signifie que près de 94% de candidats n'avaient pas accès à l'EFTP.

4. Quid de l'enseignement supérieur ? L'EFTP reste concentré au niveau du secondaire où le taux d'abandon tout au long du cycle est malheureusement de 65%. L'enseignement supérieur se fait sous le régime des « grandes écoles » qui ne sont pas en libre d'accès et qui n'offraient en 2020 que 5570 places d'ingénieur par an sur un total de 395 058 étudiants (Minesup, 2020).

Avec un tel diagnostic, nous comprenons bien la situation du chômage chronique dans notre pays ainsi que celle de la déperdition scolaire. On dit donc au Cameroun que l'école ne sert à rien.

Quelle solution ?

1. Solution du gouvernement camerounais : Dans le cadre des Priorités de la politique sectorielle de l'éducation et la formation 2013-2020, le gouvernement envisageait de faire de l'enseignement technique et de forma-

tion professionnelle un levier important de l'amélioration de la compétitivité de l'économie et de la création des richesses. Cette ambition n'a pas été poursuivie et elle n'a été matérialisée nulle part. La situation est donc catastrophique : Au Cameroun en 2020, seul un élève sur 20 se trouvait dans l'enseignement technique et seul un diplômé sur 30 trouvait un emploi décent après sa formation. Cela a augmenté la propension à immigrer à l'étranger qui est supérieure à 90% en milieu jeune. Nous sommes tous d'accord qu'un tel système de formation est intenable.

2. Si nous voulons former des citoyens épanouis dans leur environnement et booster notre émergence économique, alors il faut absolument changer l'objectif de l'éducation nationale. Il ne faut plus former des citoyens disposant d'une « *grande culture générale* » sans savoir-faire et savoir-être ; il faut former DES CITOYENS CAPABLES DE TRANSFORMER LEUR ENVIRONNEMENT. Nous ne pouvons plus, par exemple, former en zone forestière des citoyens incapables de transformer la forêt mais, capables de réciter Molière sous les arbres. On ne peut plus produire des grumes ou même du pétrole que nous exportons à l'état brut pour ensuite importer ce dont nous avons besoin pour notre consommation locale. Nous ne pouvons plus former des citoyens incapables d'exploiter leurs ressources du sol et du sous-sol. En clair, l'enseigne-

ment général ne peut plus comporter les près de 80% des effectifs. Il faut inverser la tendance pour booster le développement de notre pays.

3. Nous ne réussissons pas à lutter contre la corruption lorsque les citoyens les plus formés ont les plus petits revenus dans la société. L'Enam est présenté comme une école prestigieuse et pourtant, ses diplômés gagnent des salaires minables. Les entrepreneurs (non-diplômés) gagnent mieux leur vie que ces fonctionnaires et autres salariés. Ces derniers ne peuvent qu'être corrompus.

4. Il faut démocratiser l'entrepreneuriat. Nous n'aurons pas une société libre et compétitive lorsque l'entreprise privée est présentée comme faisant partie d'une identité communautaire. L'école doit créer des entrepreneurs dès l'éducation de base.

5. Nous n'aurons pas une société prospère lorsque la réussite sociale (en marge de l'école formelle) est considérée comme relevant de la sorcellerie ou du Famla. Les jeunes entrepreneurs prospères sont marginalisés socialement. On les accuse d'être sorciers. On ne comprend pas comment un non-diplômé peut mieux créer la richesse qu'un diplômé. Le système éducatif ne donne pas « *le goût de la richesse* » au citoyen. L'éducation financière doit faire partie du contenu de l'éducation nationale pour libérer la création de la richesse à grande échelle.

Je ne serai pas exhaustif dans cette réflexion rapide en réaction à une vidéo accablant les non-diplômés « *ayant réussi* » socialement. Je voulais dire qu'il ne suffit pas d'entrer dans un réseau (qu'on appelle Famla) ou de disposer du capital financier pour créer la richesse. Il faudrait encore avoir l'éducation financière. Cette éducation financière se ne trouve pas malheureusement à l'école de nos jours et c'est dommage !

Je crois qu'il est temps d'y penser et qu'il est temps de changer.

Louis-Marie Kakdeu,
PhD & MPA
Université de Maroua

14 VILLAS DU JEU TOMBOLA MTN

Encore des fausses promesses ?



- La loterie commerciale prend fin le 14 février 2023, à cette date aucun gagnant n'aura intégré sa villa, pourtant dans plusieurs communications publicitaires archivées par la FOCACO, MTN Cameroun a annoncé le contraire.

Il faut rappeler qu'à tout moment Mtn peut modifier à sa guise les clauses de ce jeu, comme l'annuler purement et simplement si les "circonstances l'exigent" (Article 12 du règlement de jeu)

- Le chantier tardif de construction des 4 villas a été lancé à Douala dans une zone difficile d'accès et non desservie par la Camwater (canalisations d'eau potable inexistantes). Les futurs habitants de ces maisons feront

comment pour s'approvisionner en eau potable ?

- Dans la réponse empreinte de pédantisme de cette compagnie de téléphonie mobile à la sommation de la FOCACO, MTN Cameroun affirme avoir transmis la caution bancaire qui représente la valeur des lots au Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation (Minatd), un ministère qui n'existe pas au Cameroun.

En conséquence, pour la FOCACO, cette réponse est nulle et de nul effet.

Affaire à suivre.

**La Rédaction du
Journal La Voix du
consommateur.**

Chantal Ayissi

Ce n'est plus possible de cuisiner avec 5000 cfa

Nous sommes tous concernés

C'est grave

Tout est trop cher

Qu'ils baissent les prix



DANGOTE INDUSTRIES

La gigantesque raffinerie de pétrole de Dangote sera opérationnelle à partir de fin janvier

Elle aura une capacité importantes au monde, de 640 000 barils par jour, aura coûté 19 milliards de dollars, soit plus de 11 000 milliards FCFA. Ce projet

très ambitieux fera de l'Afrique Dangote l'un des rois du pétrole en Afrique. Dangote fait la fierté de

Niger-info



Babissakana écrit à Paul BIYA

« Objet : Déraillement du train de l'émergence du Cameroun et possibles mesures de sauvetage »

Monsieur le Président de la République,

Dans votre message à la Nation le 31 décembre 2022, trois (3) aspects spécifiques nous ont fait perdre le sommeil et justifient la présente lettre dont la finalité est de stimuler de véritables réformes par des meilleures décisions et actions en vue du relèvement de la trajectoire de performance économique tant attendu par les citoyens camerounais.

Primo, vous avez indiqué que : « Pour garantir l'approvisionnement régulier du marché domestique en produits pétroliers et en gaz domestique, il a fallu augmenter le volume des subventions publiques, au prix d'importants efforts budgétaires. C'est ainsi qu'au cours de l'année 2022, près de 700 milliards de Francs CFA ont été dépensés par le Trésor Public au titre des subventions pour les carburants et 75 milliards de Francs CFA pour le gaz domestique. »

Secundo, vous avez précisé que : « Le Gouvernement continuera à accorder une attention particulière à la mise en œuvre coordonnée de la politique d'Import-Substitution, et à l'exploitation optimale des opportunités qu'offre la Zone de Libre Echange Continentale Africaine. »

Tertio, vous avez annoncé que : « Dans la perspective de diversifier les sources de revenus de l'Etat, j'ai autorisé le démarrage de trois projets d'envergure qui visent à développer notre potentiel minier, à structurer notre économie et à créer des emplois. (...) « L'année 2023 sera donc marquée par le démarrage des travaux relatifs à l'exploitation du minerai de fer de Kribi-Lobé. » (...) « Nous engagerons également l'exploitation du gisement de fer de Mbalam-Nabeba. » (...) « Le troisième projet a trait à l'exploitation du fer de Bipindi- Grand Zambézi, ... » (...) « Une étape décisive a déjà été franchie dans la réalisation de ces différents projets, avec la signature des conventions minières y afférentes et l'octroi de permis d'exploitation aux entreprises adjudicataires. »

Dans les lignes qui suivent, nous portons à votre très haute attention le constat de ce que ces trois (3) aspects de votre discours traduisent des choix contestables et même détestables du Gouvernement camerounais d'une part, et que les conséquences prévisibles induisent un déraillement du train de l'émergence du Cameroun pourtant, émergence initialement envisagée avec force et fermeté à l'horizon 2035 c'est-à-dire dans moins de (14) ans, d'autre part. Plus important, nous vous recommandons quelques mesures urgentes de sauvetage qui nous semblent possibles et souhaitables.

1. Constat des choix contestables et détestables du Gouvernement camerounais

La loi n° 2022/020 du 27 décembre



2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 matérialise, confirme et amplifie les choix du Gouvernement camerounais qui nous semblent objectivement contestables et surtout profondément détestables à cause de leur caractère inapproprié et de leurs impacts négatifs prévisibles.

1.1. Le choix de subventionner à l'aveuglette les carburants et le gaz domestique. Vous avez indiqué qu'au cours de l'année 2022, près de 700 milliards de Francs CFA ont été dépensés par le Trésor Public pour subventionner les carburants et 75 milliards de Francs CFA pour le gaz domestique soit un total de 775 milliards de FCFA.

Ce choix de subventionner les carburants même pour un grand nombre de consommateurs professionnels, riches et capables de payer les prix du marché s'apparente à un gaspillage sans précédent et est profondément contestable aussi bien du point de vue du coût d'opportunité allocative des ressources publiques rares (ces ressources peuvent mieux servir dans l'investissement) que de celui d'une injustice redistributive (enrichir ceux qui sont déjà riches).

Ce choix du Gouvernement est surtout détestable parce qu'il est contraire au Plan Industrie de l'Energie de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) qui a pour objectif de produire l'énergie en quantité abondante pour améliorer le cadre de vie de la population, satisfaire l'industrialisation du

Cameroun et devenir un pays exportateur d'énergie. S'agissant des carburants, ce plan comprend le Programme Gaz Naturel pour Véhicule (GNV) qui permettra au regard des ressources gazières importantes du pays de diviser la facture des carburants par huit (8) tout en réduisant substantiellement les importations des carburants et lubrifiants (qui représentent jusqu'à 16% des importations en 2021 soit 614 milliards de FCFA) tout en contribuant à réduire nos émissions de CO2 et à épargner les devises.

1.2. Le choix de la politique de l'import-substitution. Vous avez précisé que le Gouvernement continuera à accorder une attention particulière à la mise en œuvre coordonnée de la politique d'Import-Substitution. Le rapport de la Commission des Finances et du Budget de l'Assemblée Nationale de novembre 2022 indique ceci en page 12 « Abordant l'état de mise en œuvre de la politique d'import-substitution, le Représentant du Gouvernement a fait savoir qu'une enveloppe d'un montant de 136 milliards de FCFA a été prévue pour soutenir cette politique au cours de l'exercice 2023. Le Gouvernement agit également sur plusieurs leviers à l'instar des incitations fiscalo-douanières, l'institution ou le relèvement du taux des droits d'accises de certains produits à l'effet de booster la production locale. Il s'agit donc d'un processus inscrit dans la durée et qui vise la transformation structurelle de l'économie nationale, notamment en ce qui concerne le secteur agricole. »

Le choix de cette politique et la taille importante des ressources publiques qui y sont allouées est très contestable non seulement du point de vue du coût d'opportunité (l'investissement étant largement préférable) mais aussi de celui de l'efficacité allocative car cette politique d'import-substitution a déjà fait la preuve de son échec au Cameroun par le passé.

En effet, la stratégie d'industrialisation par substitution d'importations (ISI) a été appliquée au Cameroun de 1960 à 1985 avec pour objectif de privilégier la production de plus en plus poussée des produits agricoles, forestiers, pastoraux et de la pêche avec des incitations offertes par les codes des Investissements modifiés et adaptés successivement avec l'appui d'un certain nombre d'organismes parapublics spécialisés. Face à l'échec de cette politique constaté au milieu des années 80, la stratégie d'industrialisation par « valorisation des ressources primaires pour la promotion des exportations » ou « substitution d'exportations » a été introduite en 1986 par le 6e Plan quinquennal de développement économique et social (1986-1991) appuyé par l'introduction du régime des Zones Franches Industrielles (ZFI) le 29 janvier 1990, avec l'ordonnance présidentielle n° 90/001. Avec le bouleversement causé par les plans d'ajustement structurels et intervenu dès 1988, cette stratégie s'est également soldée par un échec, d'où la loi n°2002-004 du 19 avril 2002 portant charte des investissements en République du Cameroun, modifiée par la loi n°2004-20 du 22 juillet 2004 et par l'ordonnance n°2009-001 du 13 mai 2009 et complétée par la loi n° 2013/004 du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé en République du Cameroun.

Ce choix assez problématique du Gouvernement est surtout détestable parce qu'il est contraire à la première des orientations fondamentales de la SND30 intégrant le plan directeur d'industrialisation qui est le Mix entre import/substitution et promotion des exportations axé sur les neuf (9) sous-secteurs moteurs pour accélérer l'industrialisation du pays en mettant en avant la promotion de l'industrie manufacturière et le rattrapage technologique. La vision du secteur industriel à l'horizon 2030 étant de faire du Cameroun le commutateur (exportateur d'énergie électrique), le nourricier (exportateur des produits agro-industriels) et l'équipementier (exportateur des biens d'équipement notamment les meubles) de la CEEAC et du Nigéria.

1.3. Le choix de la préférence marquée pour les dépenses de fonctionnement en comparaison à celles d'investissement public. Vous avez annoncé votre autorisation pour le démarrage de trois (3) projets d'envergure qui visent à développer notre potentiel minier : le projet d'exploitation du minerai de fer de Kribi-Lobé ; le projet d'exploitation du gisement de fer de Mbalam-Nabeba et le projet d'exploitation du fer de Bipindi-Grand Zambézi. Cette autorisation est fort

opportune mais nous semble inopérante. Outre le fait que le « projet d'exploitation du fer de Bipindi- Grand Zambé » n'existe pas à proprement parler puisque son étude de faisabilité bancable semble introuvable, tout comme sa convention minière et son permis d'exploitation, il est surtout regrettable qu'aucun crédit budgétaire spécifique ne soit ouvert dans la loi de finances 2023 pour lesdits projets miniers au titre de la participation et de l'accompagnement de l'Etat. D'ailleurs, le budget d'investissement du MINMIDT n'est que d'un milliard de FCFA avec seulement 150 millions de FCFA pour le programme 035 « Amélioration de la connaissance du potentiel géologique et valorisation des ressources minérales » et spécifiquement affectés à l'action pour le renforcement de la gouvernance minière.

Comme le constate le tableau ci-après, le budget d'investissement public a dégringolé en partant de 28,4% du budget total en 2019 à seulement 18,4% en 2023 soit une chute 10% correspondant à 308 milliards de FCFA alors que le budget de l'Etat a augmenté en valeur absolue sur la même période de 1 133 milliards de FCFA et en valeur relative de 21,74%. Le choix de la préférence des dépenses courantes en comparaison aux dépenses d'investissement est véritablement contestable parce qu'il confirme l'option pour l'inefficience allocative, le statut quo des structures productives, l'économie de rente ou des privilèges sans contrepartie et le cercle vicieux d'une croissance appauvrissante c'est-à-dire pauvre en emplois et à peine supérieure à la croissance démographique.

Ce choix du Gouvernement est surtout détestable parce qu'il prend à contrepieds la SND30 qui a pourtant opté pour la transformation structurelle de l'économie nationale et le développement inclusif de la société camerounaise. Avec ce choix très regrettable, le Gouvernement fait plutôt de la déformation structurelle de l'économie avec un impact négatif sur la dynamique de développement du pays.

2. Conséquence prévisible : déraillement du train de l'émergence du Cameroun

La combinaison des trois (3) choix gouvernementaux ci-dessus identifiés et constatés révèle clairement une déviation stratégique majeure traduisant de fait un statut très précaire, dévalué et sans réelle portée opérationnelle de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) pourtant préfacée par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Chief Dr. Joseph Dion Ngute, et postfacée par le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Alamine Ousmane Mey.

Parmi les objectifs stratégiques de la SND30, il a été arrêté comme objectif principal de porter le taux de croissance annuel du PIB de 4,5% à 8,1% en moyenne sur la période 2020-2030 soit onze (11) ans. Sur les trois (3) premières années 2020-2022, le taux de croissance moyen n'est que de 2,6% donc très loin de 8,1%. La projection à structure économique similaire situe la croissance du PIB à une moyenne de



4,9% à l'horizon 2027 c'est-à-dire à peine la moitié de la cible de croissance visée.

La revue de la période 2020 à 2023 montre que le déraillement du train de l'émergence du Cameroun intervient exactement en 2022. Du fait des choix gouvernementaux sus-évoqués avec en particulier la préférence manifeste pour des dépenses courantes au lieu des dépenses d'investissement, le budget d'investissement public chute brutalement de 381,5 milliards de FCFA soit 7,7% du budget total de l'Etat en passant de 1 479 milliards de FCFA en 2021 soit 25,7% à 1097,5 milliards de FCFA en 2022 soit 18%.

Sans efforts d'investissement public substantiel, la transformation structurelle de l'économie et l'accélération du rythme de croissance sont impossibles. Dès à présent, sachez et ayez la pleine conscience qu'avec le rythme de croissance actuel et prévisible, il ne sera pas possible d'être un nouveau pays industrialisé à l'horizon 2035.

La question stratégique principale revient alors comme une préoccupation lancinante sur la table des pouvoirs publics camerounais et des autres parties prenantes : à quoi sert réellement la planification stratégique au Cameroun ? Le plan stratégique actuel de l'Etat du Cameroun qui est dénommé « SND30 » a finalement quel statut ou quel régime ? A-t-il été formellement approuvé par le Président de la République ? Est-il opposable et à qui ? Du point de vue des bonnes pratiques internationales de planification stratégique des Etats modernes, le plan stratégique d'un Etat, élaboré par l'exécutif comme un instrument majeur de gouvernance publique doit être approuvé par le par-

lement. Il constitue à cet effet un instrument de rationalisation des choix d'allocation des ressources publiques à moyen et long terme et donc clairement opposable au Gouvernement qui doit l'appliquer et rendre compte au Parlement.

3. Mesures de sauvetage possibles et souhaitables

En se fondant sur les quatorze (14) ans restant (de 2023 à 2035) pour réussir le façonnage d'un Cameroun émergent, nous vous recommandons, Monsieur le Président de la République, quatre (4) mesures prioritaires de sauvetage du train de l'émergence pour envisager un rattrapage accéléré en vue de le remettre sur le sentier de la croissance définit en 2019. L'objectif visé étant de réaliser un taux de croissance annuel moyen de 8,1% de 2020 à 2030 malgré le retard accumulé entre 2020 et 2022 avec seulement 2,6%. A titre de rappel, la dernière fois que le Cameroun a réalisé un taux de croissance du PIB supérieur ou égal à 6% c'est bien en 1985/1986 avec 6,79%. Cela fait aujourd'hui 36 ans. Le sauvetage du train de l'émergence ne pouvant se faire avec une approche ordinaire, il est donc impératif d'adopter résolument une démarche inhabituelle, extraordinaire et innovante.

Premièrement, nous vous recommandons en votre qualité de Président de la République, de définir en urgence absolue un régime intelligible, lisible et prévisible de planification stratégique de l'Etat du Cameroun (loi sur le régime de la planification et de la programmation stratégiques au Cameroun). En cohérence avec les bonnes pratiques internationales généralement admises, il s'agit d'ap-

pliquer l'alinéa (e) de l'article 26 de la constitution du 18 janvier 1996 qui dispose : « La loi est votée par le Parlement. Sont du domaine de la loi : (e) La programmation des objectifs de l'action économique et sociale. » Ainsi, la SND30 aura un statut clair et opérationnel apportant ainsi plus de rationalité, de cohérence et d'efficacité à la chaîne PPBS (planification-programmation-budgétisation-suivi-évaluation) du management public camerounais.

Deuxièmement, nous vous recommandons d'opter à très court terme pour un subventionnement sélectif (uniquement pour les segments des opérateurs et agents économiques vulnérables) et proportionné des prix des carburants et du gaz qui permettraient de restaurer les ressources nécessaires à affecter pour l'investissement public. Aussi, plus fondamentalement, en application des orientations de la SND30, autoriser le démarrage immédiat du Programme Gaz Naturel pour véhicule (GNV) en vue d'opérer une transition énergétique structurelle permettant la réduction drastique de la facture des carburants et la hausse des ressources publiques pouvant être affectées à l'investissement. De même, pour accroître les ressources à affecter à l'investissement public, des mesures sont indispensables pour réduire et optimiser le train de vie de l'Etat en rationalisant le budget des biens et services (21% du budget total de l'Etat) y compris la réforme ou même la suppression de la mercuriale qui relève des pratiques d'une économie administrée ou de rente.

Troisièmement, nous recommandons l'application de l'une des orientations fondamentales de la SND30 qui prescrit la politique du Mix exportations et import-substitution axé sur les neuf (9) sous-secteurs moteurs pour accélérer l'industrialisation du pays en mettant en avant la promotion de l'industrie manufacturière et le rattrapage technologique en alignement stratégique avec l'exploitation optimale des avantages de la Zone de Libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

Quatrièmement, nous vous recommandons fortement de relever le budget d'investissement public à un minimum de 40% du budget total de l'Etat, en rationalisant les subventions des carburants, en autorisant le démarrage du programme GNV, en réduisant et en optimisant le train de vie de l'Etat. Ainsi, les projets miniers et industriels phares et prioritaires de la SND30 peuvent retrouver la place qu'ils méritent dans l'optique de transformation structurelle de l'économie et de développement inclusif. Une loi de finance rectificative serait alors l'instrument approprié pour les mesures de sauvetage du train de l'émergence du Cameroun.

Veuillez agréer, Excellence, Monsieur le Président de la République, l'assurance de notre très haute considération.

Babissakana, PMP, MO-CP, CSSp
Ingénieur Financier, Chairman & CEO, Prescriptor Ltd
E-mail : babissakana@prescriptor-consulting.com

Yaoundé, le 11 janvier 2023 »



SCB Cameroun
Groupe Attijariwafa bank

Croire en vous

CREDITS SCB

On a tout prévu pour vous



DES CRÉDITS POUR **CHAQUE ÉTAPE** DE VOTRE VIE

SCB SUKUL

- 48H
- Différé 3 mois

SCB FIDELITÉ

- Jusqu'à 84 mois
- Différé 3 mois

SCB SENIOR

- 60-69 ans
- Jusqu'à 15 000 000

SCB IMMO

- Jusqu'à 15 ans
- Différé 12 mois

NOUVEAU!!!

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE BANQUE CAMEROUN Groupe Attijariwafa bank - Société Anonyme avec Conseil d'Administration
au capital de 10,54 milliards FCFA/CCM. N°89.5.152 - RC/NAO/2011/M/92 - Direction Générale : 530, Rue du Roi George
B.P. 300 Douala (Cameroun) - www.scbcameroun.net

www.scbcameroun.net